



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 36

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* ROBINSON, M. SCHULER, M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MURRAY et HAWRANIK interviennent. L'Assemblée accorde à M^{me} la *ministre* BARRETT le droit de parole pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CALDWELL propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CALDWELL intervient. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* CALDWELL propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes/The Adult Learning Centres Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CALDWELL intervient. Sur la motion de M. GILLESHAMMER, le débat est ajourné.

Jeudi 23 mai 2002

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 16 — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*.

Il s'éleve un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif et la Loi sur l'enregistrement des noms commerciaux/The Partnership Amendment and Business Names Registration Amendment Act*.

Il s'éleve un débat.

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) intervient. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} CERILLI intervient. L'Assemblée accorde à M. GILLESHAMMER le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée permet à M. REID, *président du Comité permanent des relations industrielles*, de présenter le premier rapport du Comité que voici :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 22 mai 2002, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* ASHTON remplace M^{me} la *ministre* MIHYCHUK;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M^{me} CERILLI;
- M. LAURENDEAU remplace M. SCHULER;
- M. DERKACH remplace M^{me} STEFANSON;
- M. GILLESHAMMER remplace M. LOEWEN.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* :

Janet Sabourin	Particulier
Alex Forrest	Président de la United Firefighters of Winnipeg et délégué de la International Association of Firefighters
Nancy Klassen	Particulier
Gerry Schedler	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 4(5.4), énoncé à l'article 2 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « de l'entrée en vigueur de ce paragraphe », de « du 1^{er} janvier 1992 ».

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 4(5.4), de ce qui suit :

Recherche portant sur les pompiers à temps partiel

4(5.5) La Commission :

a) effectue une recherche afin de déterminer si les lésions visées au paragraphe (5.1) sont des maladies professionnelles attribuables principalement à l'emploi d'un ouvrier à titre de membre occasionnel ou à temps partiel d'un corps municipal de pompiers;

b) établit un rapport d'étape concernant la recherche et le présente au ministre au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur du présent paragraphe, le ministre devant alors en déposer un exemplaire devant l'Assemblée dans les 15 premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M^{me} la ministre BARRETT de déposer le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. RONDEAU, M^{me} DRIEDGER, M. SCHELLENBERG ainsi que M^{mes} SMITH (Fort Garry) et KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée consent à la lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des relations industrielles.

M. DERKACH propose que le projet de loi 5 soit amendé, dans le paragraphe 4(5.1) énoncé à l'article 2, par adjonction, après « un ouvrier », de « , y compris un ouvrier occasionnel d'urgence visé par l'alinéa 1(4)a), ».

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M^{me} la *ministre* BARRETT, MM. MURRAY, REID et TWEED, M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest), M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que M. SCHULER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MITCHELSON
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 17

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 26

Pendant le débat, M. CUMMINGS invoque le *Règlement* au sujet du terme « raciste » qu'aurait prononcé le député de Transcona et demande que ce terme soit retiré.

M. le *ministre* SALE intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

L'Assemblée permet à M. DERKACH de proposer que le projet de loi 5 soit amendé par substitution, au paragraphe 4(5.2) énoncé à l'article 2, de ce qui suit :

Application de la présomption

4(5.2) La présomption prévue au paragraphe (5.1) s'applique à l'ouvrier, y compris un ouvrier occasionnel d'urgence visé par l'alinéa 1(4)a), qui a été régulièrement exposé aux dangers existant sur les lieux d'incendies, à l'exclusion des incendies de forêt.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M^{me} la *ministre* BARRETT et M. GERRARD interviennent.

L'Assemblée ne permet pas à M. GERRARD de proposer un sous-amendement. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU

LOEWEN
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
TWEED 18

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 26

L'Assemblée permet à M. DERKACH de proposer que le projet de loi 5 soit amendé par substitution, au paragraphe 4(5.4) énoncé à l'article 2 et amendé en comité, de ce qui suit :

Date de prise d'effet de la présomption

4(5.4) La présomption prévue au paragraphe (5.1) s'applique aux accidents qui :

- a) d'une part, sont survenus à compter du 1^{er} janvier 1987, mais avant l'entrée en vigueur de ce paragraphe;
- b) d'autre part, surviennent à compter de l'entrée en vigueur de ce paragraphe.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M^{me} la *ministre* BARRETT, M^{me} MITCHELSON ainsi que M. LAURENDEAU interviennent.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
TWEED 17

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 26

L'Assemblée permet que soit approuvée la version amendée du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des relations industrielles.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} la *ministre* BARRETT pour la reprise du débat.

M. le *ministre* SALE, M. MARTINDALE et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
CUMMINGS
DERKACH
DEWAR
DOER
DRIEDGER
DYCK
FRIESEN
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
KORZENIOWSKI
LAURENDEAU
LOEWEN

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
MITCHELSON
MURRAY
NEVAKSHONOFF
PENNER (Steinbach)
PITURA
REID
REIMER
ROBINSON
ROCAN
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SCHULER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 42

CONTRE

..... 0

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 52 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*;

« (N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*;

« (N° 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*;

« (N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'élection des autorités locales/The Local Authorities Election Amendment Act*;

« (N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*;

« (N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 55, le lieutenant-gouverneur se retire.

La séance est levée à 17 h 56, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke